Synthèse de la stratégie du GAL Ardèche[3]

Finalité

Nos ressources, un passeport d'avenir

Pour rappel, la stratégie du GAL Ardèche[3] répond aux deux enjeux régionaux de l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2014-2020 :
- Changements de pratiques, préservation et valorisation des ressources ;
- Territorialisation des économies rurales.

Objectifs stratégiques

- **Devenir un territoire exemplaire en matière d'urbanisme rural**
- **Valoriser et préserver les ressources agricoles et sylvicoles**
- **Transformer nos atouts en moteurs de développement**
- **Déployer des dispositifs d'accompagnement des compétences humaines**
- **Favoriser le développement de modèles économiques innovants**
- **Pour un territoire responsabilisé et responsable**
- **Développer la stratégie du GAL par des actions de coopération avec d'autres territoires**
- **Animer et mettre en œuvre la stratégie et les fondamentaux LEADER**

Objectifs opérationnels

- Créer un réseau de compétences au service de la promotion d'un urbanisme rural innovant
- Doter les élus d'outils pour favoriser un urbanisme durable
- Soutenir de nouvelles formes d'urbanisme rural démonstratives et exemplaires (études et opérations d'investissements en découlant)
- Développer des actions démonstratives et pédagogiques en direction des élus, habitants et acteurs privés pour faciliter le changement de comportements en matière d'urbanisme
- Favoriser la mobilisation foncière

- Soutenir les initiatives en faveur de la gestion durable de la ressource forestière (en direction des propriétaires privés, professionnels, élus)
- Développer les potentiels de valorisation du bois local
- Développer les productions agricoles emblématiques du territoire par des actions collectives
- Favoriser le développement de l'agriculture biologique et de l'agro-écologie
- Accompagner le programme partenarial de reconquête de la châtaigneraie traditionnelle
- Soutenir des moyens d'animation dédiés à la stratégie agricole et sylvicole du GAL

- Réaliser les infrastructures concourant à la concrétisation des 6 moteurs de développement
- Créer de nouveaux produits / nouvelles prestations à destination des professionnels et du grand public
- Construire des collaborations entre acteurs socio-économiques (et au-delà entre secteurs d'activité et public/privé)
- Sensibiliser les publics à la connaissance et la préservation des patrimoines et des savoir-faire

- Tester de nouvelles formes d'accompagnement de l'entreprenariat
- Faire émerger de nouvelles activités (idées ou projets viables)
- Consolider l'ESS comme un mode d'entreprendre à part entière et d'utilité sociale
- Développer des modes d'apprentissage adaptés aux enjeux du territoire et de demain
- Augmenter les compétences du territoire (porteurs d'idées/de projets, entreprises, associations, collectivités)

- Faire émerger et accompagner des communautés de co-workers sur l'ensemble du GAL, et en particulier sur les zones rurales
- Expérimenter des activités économiques (y compris d'utilité sociale) s'inscrivant dans les nouveaux modèles économiques : économie circulaire, économie de la fonctionnalité, économie des circuits courts, économie collaborative, économie sociale et solidaire
- Tester de nouvelles formes d'appui à l'entreprenariat (entraide et épargne locale)

- Accompagner les projets pour la jeunesse
- Mettre les jeunes au cœur de la citoyenneté territoriale en les impliquant dans la gouvernance du GAL
- Développer la mobilité internationale des jeunes
- Encourager des pratiques responsables chez chaque citoyen (professionnels, habitants, élus) par l'éducation au territoire
- Soutenir l'ingénierie supra-communautaire au service de la stratégie du GAL

- Mener plusieurs projets de coopération au cours du programme
- Identifier plusieurs territoires avec lesquels coopérer
- Générer des échanges entre acteurs, y compris des échanges commerciaux

Actions

1) Création et animation d'un réseau d'acteurs de l'urbanisme
2) Conception d'outils d'aide à la décision et accompagnement en matière d'urbanisme
3) Investissements en faveur de nouvelles formes d'habitat et d'urbanisme exemplaires
4) Actions de sensibilisation en faveur de l'urbanisme, des paysages et de l'habitat

1) Gestion durable de la ressource forestière
2) Détection, structuration et consolidation des débouchés agricoles et forestiers
3) Développement de l'agriculture biologique et de l'agro-écologie
4) Reconquête de la châtaigneraie traditionnelle
5) Animation en faveur de l'agriculture et de la forêt à l'échelle LEADER

1) Création d'un pôle d'innovation des Métiers d'art
2) Mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique du logement privé
3) Aménagement et valorisation touristique de la Dolce Via, voie douce de la vallée de l'Eyrieux
4) Valorisation du patrimoine géologique à travers le label Geopark
5) Création du parcours artistique « Partage des Eaux »
6) Développement des « Bistrot de Pays ® »

1) Expérimentation d'un « atelier des projets »
2) Construction d'offres d'activités économiques rurales
3) Déploiement d'un pôle ressources économie sociale et solidaire
4) Conception et déploiement de nouveaux modes d'apprentissage

1) Développement du coworking
2) Emergence de modèles économiques et d'appui à l'entreprenariat innovants

1) Soutien aux projets labellisés par les jeunes
2) Soutien aux projets en faveur de la jeunesse
3) Accompagnement des projets de mobilité internationale des jeunes
4) Actions innovantes favorisant l'éducation au territoire
5) Ingénierie mutualisée entre structures à l'échelle supra-communautaire

Principes de sélection des projets

Economie / emploi
Principe visant à s'assurer que les actions soutenues concourent bien à générer de l'activité économique et de l'emploi, et en particulier à rééquilibrer le modèle économique du territoire.

Ressources
Principe visant à s'assurer que les actions soutenues concourent bien à préserver et valoriser les ressources du territoire, qu'elles soient naturelles, culturelles, humaines, financières,…

Partenariat
Principe visant à s'assurer que les actions soutenues concourent bien à construire des partenariats entre acteurs (notamment public-privé).

Innovation
Principe visant à s'assurer que les actions soutenues concourent bien à rechercher de nouvelles solutions de développement à l'échelle du GAL.